

C'EST VOTRE CHOIX

Outils de planification
personnelle



PUBLIC GUARDIAN
AND TRUSTEE OF
BRITISH COLUMBIA

C'est votre choix

Outils de planification personnelle

Table des matières

A. Introduction	3
B. Procuration perpétuelle	5
C. Mandat de représentation	10
D. Mandat de représentation pour affaires financières	13
E. Mandat de représentation en matière de soins personnels et de soins de santé	16
F. Directive préalable	21
G. Désignation d'un curateur	22
H. Autres considérations en matière de planification personnelle	24
Liens utiles	25
Communiquez avec nous	Dos de couverture

Dans ce guide, le genre masculin est utilisé comme genre neutre.

A. Introduction

La planification personnelle est quelque chose d'important pour veiller à ce que vos désirs soient respectés si vous avez un jour besoin d'être aidé ou de compter sur quelqu'un pour prendre des décisions à votre place. Le 1^{er} septembre 2011, de nouvelles options pour la planification personnelle en cas de future incapacité mentale ont été adoptées, et d'autres qui existaient déjà ont été modifiées. On les appelle souvent options de planification préalable.

Nous souhaitons tous pouvoir prendre nos propres décisions tout au long de notre vie, comme de choisir où habiter, de gérer notre propre argent et de déterminer nous-mêmes les mesures à adopter en matière de nos soins de santé. Mais la vie est imprévisible. Une maladie ou un accident soudains peuvent tout changer. Parfois, notre capacité de prendre des décisions se modifie progressivement, particulièrement avec l'âge. Ce que nous pouvons faire de mieux pour nous-mêmes et pour ceux qui nous aiment est de prendre des dispositions à l'avance. Bon nombre d'entre nous font un testament dans lequel ils nomment quelqu'un pour s'occuper de leur succession et désignent qui seront leurs héritiers après leur mort. Néanmoins, nous ne pensons pas toujours à la possibilité que nous aurons peut-être un jour besoin d'aide pour prendre des décisions ou pour exercer nos volontés, ou ne savons pas comment nous y prendre pour planifier cela.

En Colombie-Britannique, les adultes peuvent choisir entre plusieurs options juridiques de planification personnelle pour veiller à ce que leurs volontés soient connues et respectées si le besoin s'en fait sentir un jour. Si vous connaissez une personne de confiance, vous pouvez lui donner l'autorisation légale de vous représenter et de veiller à ce que vos désirs soient communiqués. Ces options de planification font partie des lois de tutelle au majeur et ont été conçues pour faire en sorte que les adultes ne pouvant plus prendre la parole pour eux-mêmes soient représentés.

Les principes fondamentaux inscrits dans la législation de la tutelle au majeur comprennent ce qui suit :

- Il est présumé que toute personne majeure est capable de prendre des décisions jusqu'à preuve du contraire;
- La façon dont une personne majeure communique avec les autres n'est pas une raison suffisante pour déterminer qu'elle est incapable de prendre des décisions;
- Toute personne majeure a le droit de vivre de la manière qu'elle désire, et d'accepter ou de refuser tout soutien ou protection dans la mesure où elle ne nuit pas aux autres et où elle est capable de prendre des décisions en la matière;
- Toute personne majeure a le droit d'être soutenue ou protégée de la manière la moins restrictive et intrusive possible lorsqu'elle est incapable de s'occuper d'elle-même ou de gérer ses propres affaires financières;
- La cour ne doit pas être contrainte à désigner un tuteur ni ne doit le faire sans que des solutions de rechange, telles que des dispositions de soutien, n'aient été essayées ou sérieusement envisagées.

Ce guide parle des dispositions de planification personnelle suivantes :

- La procuration perpétuelle (*Enduring Power of Attorney – EPOA*)
- Le mandat de représentation pour affaires financières (*Financial Representation Agreement – Financial RA7*)
- Le mandat de représentation en matière de soins personnels et de soins de santé (*Personal/Health Care Representation Agreement – Personal/Health Care RA9*)
- Le mandat de représentation avec dispositions courantes en matière de soins personnels et de soins de santé (*Personal/Health Care Standard Representation Agreement – Personal/Health Care Standard RA7*)
- La directive préalable en matière de soins de santé (Directive préalable)
- La désignation d'un curateur aux biens et/ou d'une personne (Désignation d'un curateur)

Ce guide a été conçu pour vous aider à comprendre ces options de planification, quand les utiliser, et ce qu'il faut savoir avant de prendre ces décisions. Il s'appuie sur la législation entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2011. Vous avez peut-être déjà préparé des documents de planification juridique, et vous vous demandez si vous devrez le refaire à cause de ces nouvelles lois. Nous vous encourageons à étudier ce guide. Il se peut que vous ayez besoin d'un complément d'information. Consultez la section « Liens utiles

» à la fin de ce guide. Pour finir, vous désirerez peut-être obtenir quand même des conseils juridiques pour veiller à ce que vos documents conviennent à votre situation et que la personne que vous avez choisie pour prendre des décisions aura les pouvoirs nécessaires pour exercer vos volontés.

Ces outils de planification sont des options que vous voudrez peut-être envisager. Vous n'êtes pas obligé de prendre des dispositions de planification du tout. Ne l'oubliez pas, C'EST VOTRE CHOIX.

Résumé des options de planification personnelle

Le tableau suivant donne un aperçu général des domaines de décisions couverts par les différentes options de planification. Cependant, la portée du pouvoir de décisions varie en fonction de l'option utilisée. Par exemple, une procuration perpétuelle (EPOA) couvre un éventail de décisions financières plus large qu'un mandat de représentation pour affaires financières (Financial RA7).

Options juridiques	Domaine de décision	Affaires financières	Affaires juridiques	Soins personnels	Soins de santé	Admission en établissement
Procuration perpétuelle (EPOA)		OUI	OUI	NON	NON	NON
Mandat de représentation pour gestion des affaires financières courantes (Financial RA7)		OUI*	OUI*	NON	NON	NON
Mandat de représentation en matière de soins personnels et de soins de santé (Personal/Health Care RA9)		NON	NON	OUI	OUI	OUI
Mandat de représentation en matière de soins personnels et de soins de santé (Personal/Health Care RA7)		NON	NON	OUI**	OUI**	NON
Directive préalable en matière de soins de santé (Directive préalable)		NON	NON	NON	OUI	NON
Désignation d'un curateur aux biens		OUI	OUI	NON	NON	NON
Désignation d'un curateur à la personne		NON	NON	OUI	OUI	OUI

* Remarquez qu'un Financial RA7 est plus limité qu'une EPOA.

** Remarquez qu'un Personal/Health Care RA7 est plus limité qu'une RA9.

B. Procuration perpétuelle (EPOA)

En Colombie-Britannique, il existe deux types de procurations. Celles-ci sont régies par la *Power of Attorney Act* (Loi sur les procurations).

Une **procuration générale (Power of Attorney – POA)** est un document juridique qui vous permet de désigner une personne de confiance pour gérer vos affaires financières selon vos directives ou en votre nom lorsque vous n'êtes pas en mesure de le faire. Une procuration générale peut se limiter à un seul compte ou actif, ou peut s'appliquer à toutes vos affaires financières et juridiques pour une durée déterminée. Elle prend fin si vous devenez inapte.

Une **procuration perpétuelle (Enduring Power of Attorney – EPOA)** est un document juridique qui vous permet de donner l'autorisation légale à une personne de confiance de gérer vos affaires juridiques et financières lorsque vous êtes inapte et ne pouvez prendre vos propres décisions sans l'aide de quelqu'un. Cette personne est ce qu'on appelle un mandataire.

Cette section décrit la procuration perpétuelle. Vous n'êtes pas obligé de donner une EPOA à quelqu'un. C'est votre choix. Une EPOA est un des outils que vous pouvez utiliser pour planifier votre avenir. Il existe certaines règles sur la façon d'établir une EPOA et de l'utiliser. Certains des points principaux sont soulignés ci-dessous.

Avant le 1^{er} septembre 2011, un adulte pouvait donner une procuration perpétuelle, mais à partir de cette date, les règlements ayant trait à l'établissement et à l'utilisation de celle-ci ont considérablement changé. Par exemple, le mandataire est maintenant sujet à des restrictions, notamment en ce qui concerne l'octroi de cadeaux, de prêts ou de dons, sauf si l'EPOA lui donne une autorisation spéciale à cet égard. Les EPOA existantes sont toujours valides et peuvent continuer à être employées. Néanmoins, il se peut que votre mandataire ne soit pas en mesure d'exercer toutes vos volontés. Vous voudrez peut-être réexaminer tout document existant et demander des conseils juridiques si vous pensez que vous devriez établir une nouvelle procuration perpétuelle.

Sommaire - Procuration perpétuelle (EPOA)

Qui peut donner une EPOA?

Tout adulte (de 19 ans ou plus en Colombie-Britannique) peut donner une EPOA à moins d'être incapable de comprendre la nature et les conséquences de ce document.

La *Power of Attorney Act* (Loi sur les procurations) stipule qu'un adulte est inapte à comprendre la nature et les conséquences du document lorsqu'il n'a pas conscience de ce qui suit :

- (a) les biens qu'il possède et leur valeur approximative;
- (b) ses obligations envers les personnes à sa charge;
- (c) le fait que son mandataire sera en mesure de s'occuper en son nom de toutes les affaires financières qu'il pourrait gérer lui-même s'il en était capable, à part faire un testament, ce qui dépendra des conditions et restrictions énoncées dans la procuration perpétuelle;
- (d) le fait que, à moins que son mandataire ne s'occupe de ses affaires et de ses biens avec prudence, leur valeur pourra baisser;
- (e) le fait que son mandataire pourra faire un mauvais usage de son pouvoir; et
- (f) le fait qu'il a le droit, s'il est en possession de ses moyens, de révoquer une procuration perpétuelle.

<p>Que couvre une EPOA?</p>	<p>Une EPOA ne couvre que vos affaires juridiques et financières.</p> <p>Vos affaires financières comprennent notamment le paiement de vos factures, vos opérations bancaires, la gestion de vos investissements, la vente de vos actifs et le paiement de vos impôts.</p> <p>Vos affaires financières peuvent aussi comprendre votre responsabilité pécuniaire envers les personnes à votre charge. Vos affaires juridiques peuvent inclure le recrutement d'un avocat pour lancer ou plaider une action en justice.</p> <p>Vous pouvez établir une EPOA très spécifique ou au contraire très large. Certaines d'entre elles sont tellement larges que le mandataire a le pouvoir de s'occuper de tout ce qui requiert son attention.</p> <p>Une EPOA ne couvre pas les décisions en matière de vos soins personnels et de vos soins de santé. C'est un mandat de représentation qu'il faudra utiliser si vous voulez choisir quelqu'un pour prendre ces décisions à votre place.</p>
<p>Quand est-ce qu'une EPOA entre en vigueur?</p>	<p>Une EPOA entre en vigueur dès que vous et votre mandataire l'avez signée, sauf si vous précisez une autre date (voir ci-dessous). Si vous ne précisez pas de date, vous voudrez discuter de quand et comment votre mandataire pourra commencer à vous assister.</p>
<p>Peut-on changer la date d'entrée en vigueur d'une EPOA?</p>	<p>Vous pouvez décider de quand votre mandataire aura le pouvoir d'agir si vous le précisez clairement dans votre EPOA. Par exemple, vous pouvez décider qu'elle sera valide à partir du moment où votre médecin de famille signera une lettre déclarant que vous êtes inapte.</p> <p>Cela garantit que votre mandataire ne pourra agir à moins que vous ne soyez inapte, mais cela veut dire aussi qu'il n'aura pas le pouvoir de parler en votre nom ou de vous assister tant que vous aurez tous vos moyens. Par assistance, on peut vouloir dire aider aux questions financières compliquées, traiter avec des conseillers en placement, ou discuter de votre déclaration de revenus avec l'Agence du revenu du Canada.</p>
<p>Pourrez-vous encore prendre des décisions?</p>	<p>En vertu de la loi, vous êtes présumé être en possession de vos moyens. Vous pourrez continuer à prendre des décisions tant que vous serez en mesure de le faire.</p>
<p>Quand est-ce qu'une EPOA prend fin?</p>	<p>Votre EPOA demeurera en vigueur jusqu'à ce que vous la révoquiez ou que vous décédiez. Certaines circonstances pourront également y mettre fin. En voici quelques-unes parmi les plus courantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • votre mandataire ou tout autre remplaçant n'est plus disponible ou en mesure de vous représenter • votre mariage ou relation maritale a pris fin et votre mandataire est votre conjoint(e), à moins qu'il ne soit stipulé dans votre EPOA que celle-ci puisse toujours être en vigueur dans cette circonstance • une des conditions que vous avez précisées dans votre EPOA se réalise • l'ordonnance d'un tribunal y met fin <p>Votre EPOA sera suspendue et votre mandataire ne pourra plus vous représenter si le Tuteur et curateur public (TCP) est nommé curateur de vos biens en raison d'un certificat d'incapacité selon la <i>Patients Property Act</i> (Loi sur les biens des patients).</p>

<p>Peut-on changer ou révoquer une EPOA?</p>	<p>Vous pouvez changer ou révoquer votre EPOA si vous êtes en possession de vos moyens. Vous êtes responsable de veiller à ce que votre mandataire et des tiers tels que votre banque soient prévenus dans les règles de ce changement ou de cette révocation.</p> <p>Mise en garde : Une nouvelle EPOA ne révoque pas automatiquement toute procuration ou EPOA préalable. Vous devez respecter les règles de révocation.</p>
<p>Comment établir une EPOA?</p>	<p>Une EPOA doit être rédigée et la loi prévoit certaines exigences pour sa signature. Il est recommandé que vous demandiez conseil à votre avocat, à votre notaire, ou à une clinique d'aide juridique de votre localité.</p> <p>Le <i>Ministry of Justice</i> (ministère de la Justice) a publié un formulaire que vous pouvez utiliser pour votre EPOA. Celui-ci pourra ou non couvrir votre situation ou vos besoins. Il indique certaines des règles qui doivent être suivies pour que votre EPOA soit valide. Vous trouverez le lien à la fin de ce guide.</p> <p>Parmi les règles dont vous devez avoir conscience :</p> <ul style="list-style-type: none"> • votre mandataire et vous devez signer tous les deux en présence de témoins • si vous n'êtes pas en mesure de signer, vous devez autoriser quelqu'un à le faire à votre place • il vous faut deux témoins, sauf si l'un est un avocat ou un notaire de la Colombie-Britannique • votre mandataire ne peut pas être témoin, et un témoin ne peut pas être le conjoint ou la conjointe, un enfant ou un parent du mandataire • Si votre EPOA couvre des biens immobiliers (par ex., une maison ou une copropriété), le témoin doit être un avocat ou un notaire

Choisir un mandataire pour une EPOA

Le choix d'un mandataire peut s'avérer une décision difficile. Vous n'êtes pas obligé de faire une EPOA si cette solution n'est pas celle qui vous convient. Voici quelques considérations :

<p>Qui peut être votre mandataire?</p>	<p>Vous pouvez désigner toute personne en qui vous avez confiance comme votre mandataire. Cela peut être votre conjoint(e), un membre de votre famille ou un ami proche. Si cette personne n'est pas majeure, elle ne sera en mesure de vous représenter que lorsqu'elle aura 19 ans.</p> <p>Vous pouvez aussi désigner une compagnie fiduciaire, ou une caisse populaire autorisée à offrir ces services.</p> <p>Il est important de noter que vous ne pouvez pas désigner une personne qui est rémunérée pour vous fournir des services de soins personnels ou de santé. Cela veut dire notamment les employés d'un établissement dans lequel vous vivez qui offre ces services. Une exception peut être faite si le mandataire de votre choix se trouve être votre conjoint(e), un de vos enfants ou un parent.</p> <p>Pour déterminer qui sera un bon mandataire pour vous, prenez en considération sa disponibilité de même que ses connaissances et ses compétences.</p> <p>Mise en garde : parlez au mandataire avant de procéder. La personne que vous désignez n'est pas obligée d'accepter ce rôle. Il pourra y avoir des exigences que vous devrez inclure dans l'EPOA. Par exemple, une compagnie fiduciaire ou une caisse populaire devra s'assurer que l'EPOA prévoit une indemnisation.</p>
--	---

<p>Devoirs et responsabilités</p>	<p>Le rôle de mandataire entraîne de nombreuses responsabilités, non seulement en termes de ses devoirs envers vous, mais aussi d'expectatives et d'exigences prévues par la loi. Votre mandataire devra se conformer à ces règles. Cela veut dire qu'il devra accepter d'endosser cette responsabilité et qu'il devra avoir les compétences et le temps nécessaires pour faire ce qui est attendu de lui. Cela devient particulièrement important si vous devenez inapte et ne pouvez plus surveiller ses activités.</p> <p>Les devoirs d'un mandataire sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • agir honnêtement et avec bonne foi • exercer le soin, les compétences et la diligence d'une personne raisonnable et prudente • ne prendre que les décisions auxquelles il est autorisé • investir vos biens selon les règles de la <i>Trustee Act</i> (Loi sur les fiduciaires) • conserver ses biens séparément des vôtres • conserver les documents comptables de vos biens et de leur valeur, de même que de toute transaction pour qu'il puisse être procédé à une comptabilité <p>D'autres règles concernant un mandataire comprennent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • votre mandataire ne peut pas faire votre testament à votre place ni y apporter de changement • il existe des restrictions en ce qui concerne la désignation ou le changement de bénéficiaires • votre mandataire peut embaucher des représentants mais ne peut déléguer la prise de décisions à d'autres personnes, sauf à des spécialistes en investissements qualifiés <p>Mise en garde : si vous avez désigné deux mandataires ou plus, et l'un n'est plus en mesure de vous représenter pour une raison quelconque, l'autre pourra continuer à le faire. Mais n'est pas là forcément ce que vous souhaitez. Si vous désirez avoir plus d'un mandataire en tout temps, votre EPOA devra tenir compte de cela.</p>
<p>Ce dont il faut discuter avec votre mandataire</p>	<p>Même si vous êtes sûr de pouvoir compter sur votre mandataire en ce qui concerne ses devoirs et responsabilités, il est important d'en discuter avec lui. S'il accepte de se charger de ce rôle au cas où cela deviendrait nécessaire, il convient de parler avec lui de ce qui est important pour vous. Il pourra ainsi être conscient de vos valeurs et de vos désirs pour le guider dans sa prise de décisions lorsqu'il ne pourra plus en discuter avec vous. Il faudra aussi sans doute lui expliquer les détails importants de vos affaires financières et lui dire où en trouver les renseignements.</p>
<p>Combien de mandataires?</p>	<p>Vous pouvez désigner plus d'un mandataire. Ils doivent agir ensemble, sauf si votre EPOA stipule le contraire ou si leurs domaines de compétence sont différents. Chaque situation est unique. C'est à vous de choisir les dispositions les plus pratiques pour exercer vos volontés tout en réduisant les risques pour vous.</p>
<p>Puis-je désigner un mandataire remplaçant?</p>	<p>Il est toujours possible qu'un mandataire ne soit plus en mesure de vous représenter ou veuille se retirer de ses fonctions. Si vous connaissez quelqu'un dont vous pensez qu'il pourra reprendre ce rôle, vous pouvez nommer cette personne comme remplaçante pour que votre EPOA puisse continuer à être exercée. Il faudra préciser dans le document les circonstances dans lesquelles le remplaçant pourra commencer à vous représenter.</p>

Autres choses à considérer dans une EPOA

Vous devez considérer plusieurs choses lorsque vous faites une EPOA. Deux des questions auxquelles il faut prêter une attention particulière sont l'octroi de cadeaux, prêts ou dons, et la rémunération de votre mandataire. Si une de ces situations est pertinente dans votre cas, il convient de demander un conseil juridique pour veiller à ce que vos désirs soient respectés.

<p>Un mandataire peut-il octroyer des cadeaux, des prêts ou des dons?</p>	<p>Même si votre mandataire est principalement responsable de vous, vous avez peut-être de la famille ou des personnes à charge que vous désirez aider, des cadeaux que vous aimez faire chaque année, ou un organisme de bienfaisance favori que vous aimeriez soutenir pendant aussi longtemps que vos finances le permettront. La loi autorise certains cadeaux, prêts et dons, mais ceux-ci sont assujettis à de strictes limites.</p> <p>Si vous désirez que votre mandataire soit en mesure de continuer à faire des cadeaux et des dons, ou des prêts à certains membres de votre famille, envisagez d'inclure des directives à cet effet dans votre EPOA. Votre mandataire voudra peut-être aussi mieux comprendre quels sont vos désirs et comment exercer les pouvoirs que vous lui donnez dans votre EPOA.</p>
<p>Le mandataire doit-il être rémunéré?</p>	<p>Bien que de nombreux mandataires refusent d'être rémunérés, si c'est là votre désir, il vous faut le déclarer dans votre EPOA. Cependant, tous les mandataires ont le droit d'être remboursés sur vos biens pour toute dépense validée et raisonnable.</p>

SCÉNARIO

Marc et Julie vivent ensemble depuis plus de 20 ans.

Marc est le premier titulaire de revenus. Leur maison est à leurs deux noms.

Ils ont récemment mis leurs testaments à jour et ont fait leurs EPOA en même temps, se désignant comme mandataires l'un de l'autre pour leurs affaires financières. Leur avocat a veillé à ce que ces documents soient rédigés de manière à pouvoir être utilisés au bureau d'enregistrement des titres fonciers.

À la suite d'un accident de voiture, Marc se retrouve à l'hôpital avec un traumatisme crânien. Les médecins disent à Julie qu'il a une blessure cérébrale et ne pourra sans doute pas reprendre le travail. Il est probable qu'il aura besoin de soins pour le restant de ses jours et il se trouve actuellement inapte à prendre des décisions financières.

Julie est confrontée à des décisions financières critiques. Par exemple, elle doit faire la demande d'indemnisation de l'assurance et prendre des dispositions pour déménager dans une résidence mieux adaptée aux besoins de Marc. La maison est à leurs deux noms et Julie ne peut pas la vendre sans la signature de Marc. Cependant, comme Marc a donné à Julie une procuration large lui permettant de s'occuper de ses affaires financières, elle peut vendre la maison et en acheter une autre à leurs deux noms.

Sans l'EPOA, Julie aurait dû aller en cour pour devenir curatrice des biens de Marc. Cela aurait pris du temps et coûté de l'argent, et il aurait été difficile d'y mettre fin si Marc avait regagné ses capacités.

C. Mandat de représentation (Representation Agreement – RA)

Un mandat de représentation (RA) est un document juridique qui vous permet de donner à une personne de confiance l'autorisation légale de vous aider à prendre des décisions, ou de vous représenter pour prendre lesdites décisions si vous n'êtes pas en mesure de le faire indépendamment. Un RA peut couvrir les décisions concernant vos soins personnels et vos soins de santé. Il peut couvrir également la gestion de vos affaires financières courantes. Les RA sont émis en vertu de la *Representation Agreement Act* (Loi sur les mandats de représentation).

Les RA sont devenus un outil de planification juridique en février 2000. Les règlements stipulant la manière d'établir et d'utiliser un RA ont été modifiés le 1^{er} septembre 2011. Un RA existant valide n'est pas visé par ces modifications. La plus importante est le fait que, désormais, un RA pour affaires financières ne peut être utilisé que pour la gestion d'affaires financières courantes telles que décrites ci-dessous. Si vous avez donné un RA conférant de larges pouvoirs pour gérer vos affaires financières et juridiques en vertu de l'article 9 de la *Representation Agreement Act* (Loi sur les mandats de représentation), il sera assimilé à une procuration perpétuelle. Depuis le 1^{er} septembre 2011, tout représentant est soumis à certaines des mêmes restrictions que les mandataires, à moins que le RA ne couvre ces restrictions. Cela peut vouloir dire que votre représentant ne sera pas en mesure d'exercer toutes vos volontés. Vous voudrez peut-être réexaminer tout mandat de représentation existant et demander des conseils juridiques si vous pensez que vous devriez rédiger un nouveau document de planification.

Vous n'êtes pas obligé de donner un mandat de représentation. C'est votre choix. Un RA est un des outils que vous pouvez utiliser pour planifier votre avenir. Il est interdit par la loi à tout prestataire de services d'exiger de vous un RA comme condition desdits services.

Des mandats de représentations peuvent être établis pour toutes sortes de raisons et chaque type répond à des règles différentes. Cette section comporte trois parties. La première décrit les règles généralement applicables aux RA. La deuxième explique ce qu'est un Financial RA⁷. La troisième décrit un Personal/Health Care RA⁹ ainsi qu'un Personal/Health Care RA⁷.

Sommaire – Mandat de représentation (RA) – information générale	
Qui peut donner un RA?	Toute adulte (de 19 ans ou plus en Colombie-Britannique) est en mesure de donner un RA à moins d'être inapte à le faire. Voir les types spécifiques de RA pour plus de renseignements.
Quand est-ce qu'un RA entre en vigueur?	Une RA entre en vigueur dès que vous et votre représentant l'avez signé, sauf si vous précisez une autre date (voir ci-dessous). Si vous ne précisez pas de date, vous voudrez discuter de quand et comment votre représentant pourra commencer à vous assister.
Peut-on changer la date d'entrée en vigueur d'un RA?	Vous pouvez préciser le moment d'entrée en vigueur d'un RA dans la mesure où il est prévu dans celui-ci quelles en sont les circonstances et qui peut confirmer que l'événement a eu lieu. Par exemple, le RA pourra stipuler son entrée en vigueur comme étant le moment où votre médecin de famille signera une lettre déclarant que vous êtes inapte.
Pourrez-vous encore prendre des décisions?	En vertu de la loi, vous êtes présumé être en possession de vos moyens. Vous pourrez continuer à prendre des décisions tant que vous serez en mesure de le faire.

<p>Quand est-ce qu'un RA prend fin?</p>	<p>Votre RA demeurera en vigueur jusqu'à ce que vous le révoquiez ou que vous décédiez. D'autres circonstances qui pourront y mettre fin sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • votre représentant ou tout autre remplaçant n'est plus disponible ou en mesure d'agir en votre nom • votre mariage ou relation maritale a pris fin et votre représentant est votre conjoint(e), à moins qu'il ne soit stipulé dans votre RA que celle-ci puisse toujours être en vigueur • une des conditions que vous avez précisées dans votre RA se réalise • l'ordonnance d'un tribunal y met fin <p>Votre RA peut être suspendu et votre représentant ne pourra plus agir en votre nom dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lorsqu'il est nécessaire d'avoir un superviseur et celui-ci n'est plus en mesure de remplir cette fonction ou disposé à le faire. Si votre RA ne désigne pas de superviseur remplaçant, le TCP pourra nommer une personne qui pourra continuer à remplir cette fonction • le RA a traité la gestion de vos affaires financières courantes et le TCP est désigné comme curateur de vos biens dans le cadre d'un certificat d'incapacité <p>Mise en garde : Un nouveau RA ne révoque pas automatiquement tout autre RA préalable. Si vous avez l'intention de révoquer un RA existant, vous devrez suivre les règles suivantes.</p>
<p>Peut-on changer ou révoquer un RA?</p>	<p>Vous pouvez changer ou révoquer votre RA si vous êtes en possession de vos moyens. Vous êtes responsable de veiller à ce que votre mandataire et des tiers tels que votre banque soient prévenus dans les règles de ce changement ou de cette révocation.</p>
<p>Comment faire un RA?</p>	<p>Un RA doit être rédigé et la loi prévoit certaines exigences pour qu'il soit signé dans les règles devant témoins. Il est recommandé que vous demandiez conseil à votre avocat, à votre notaire, ou à une clinique d'aide juridique de votre localité.</p> <p>Le <i>Ministry of Justice</i> (ministère de la Justice) a publié un formulaire que vous pouvez utiliser pour votre mandat de représentation. Celui-ci pourra ou non couvrir votre situation ou vos besoins. Il indique certaines des règles qui doivent être suivies pour que votre RA soit valide. Vous trouverez le lien dans la rubrique « Liens utiles » à la fin de ce guide.</p> <p>Parmi les règles dont vous devez avoir conscience :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vous devez signer en présence de témoins • si vous n'êtes pas en mesure de signer, vous pouvez autoriser quelqu'un d'autre à le faire à votre place • il vous faut deux témoins, sauf si l'un est un avocat ou un notaire de la Colombie-Britannique • votre représentant ne peut pas être témoin, et un témoin ne peut pas être votre conjoint ou votre conjointe, un enfant ou un parent du représentant • votre représentant doit signer le mandat avant qu'il ne puisse être utilisé <p>Mise en garde : Si votre RA est un Financial RA7 ou un Personal/Health Care RA7, d'autres certificats devront également être signés.</p>

<p>Peut-on donner plus d'un RA et avoir différents représentants?</p>	<p>Oui, vous pouvez donner plus d'un RA si vous voulez distinguer vos affaires financières de vos affaires personnelles. Ou bien, vous voudrez peut-être donner à différentes personnes le pouvoir de prendre différentes décisions. Par exemple, vous pourrez confier vos affaires financières courantes à une personne qui a des compétences dans ce domaine, mais donner à une autre avec qui vous avez des rapports étroits et qui est consciente de vos valeurs et de vos désirs le pouvoir de prendre des décisions en matière de vos soins personnels et de vos soins de santé.</p> <p>Mise en garde : Un nouveau RA pour un même domaine de décision ne révoque pas automatiquement le précédent. Vous devez respecter les règles de révocation.</p>
<p>Qu'est-ce qu'un superviseur?</p>	<p>Un superviseur est une personne qui peut être désignée dans le RA et qui a le pouvoir d'examiner les actes du représentant pour vérifier s'il se conforme bien à ses obligations. Si le superviseur a des raisons de croire que ce n'est pas le cas et que la situation ne peut être résolue, il est censé en informer le TCP.</p>

Choisir un représentant

Le choix d'un représentant peut s'avérer une décision difficile. Vous n'êtes pas obligé d'établir un RA si cette solution n'est pas celle qui vous convient. Voici quelques considérations :

<p>Qui peut être représentant?</p>	<p>Vous pouvez désigner tout adulte (de 19 ans ou plus en Colombie-Britannique) en qui vous avez confiance pour vous représenter. Cela peut être votre conjoint(e), un membre de votre famille ou un ami proche.</p> <p>Il est important de noter que vous ne pouvez pas désigner une personne qui est rémunérée pour vous fournir des services de soins personnels ou de santé. Cela veut dire notamment les employés d'un établissement dans lequel vous vivez qui offre ce type de services. Une exception peut être faite si le représentant de votre choix se trouve être votre conjoint(e), un de vos enfants ou un parent.</p> <p>Pour déterminer qui sera un bon représentant pour vous, prenez en considération sa disponibilité de même que ses connaissances et ses compétences.</p> <p>Mise en garde : Parlez au représentant avant de procéder. La personne que vous désignez n'est pas obligée d'accepter ce rôle et il pourra y avoir des exigences que vous devrez inclure dans le RA.</p>
------------------------------------	---

<p>Devoirs et responsabilités</p>	<p>Votre représentant comprend-il et accepte-t-il les devoirs et responsabilités qui seront attendus de lui s'il arrive qu'il doive les exercer? Ces devoirs comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • agir honnêtement et avec bonne foi • exercer le soin, les compétences et la diligence d'une personne raisonnable et prudente • ne prendre que les décisions auxquelles il est autorisé • vous consulter pour déterminer quels sont vos désirs actuels • conserver toute documentation concernant les décisions prises
<p>Combien de représentants?</p>	<p>Vous pouvez désigner plus d'un représentant dans un RA. À moins que leur autorité ne s'applique à des domaines différents, vos représentants doivent agir ensemble, sauf si votre RA stipule autrement. Chaque situation est unique. C'est à vous de choisir les dispositions les plus pratiques pour exercer vos volontés tout en réduisant les risques pour vous.</p> <p>Mise en garde : Si vous avez désigné deux représentants et l'un n'est plus en mesure d'exercer ses fonctions pour une raison quelconque, l'autre ne pourra pas continuer à exercer les siennes à moins que votre RA ne stipule le contraire. Mais ce n'est pas là forcément ce que vous souhaitez. Si vous voulez que ce représentant puisse être en mesure de continuer, votre RA devra prévoir cela.</p>
<p>Puis-je désigner un représentant remplaçant?</p>	<p>Il est toujours possible qu'un représentant ne soit plus en mesure d'exercer ses fonctions et veuille se retirer. Si vous connaissez une personne dont vous pensez qu'elle pourra continuer ce rôle, vous pouvez la nommer en tant que substitut. Il faudra préciser dans le RA les circonstances dans lesquelles le substitut pourra commencer à exercer ses fonctions.</p>

D. Mandat de représentation pour affaires financières (Financial RA7)

Un mandat de représentation pour la gestion d'affaires financières courantes est un document qui se limite à la liste des activités permises et qui est sujet à toutes les restrictions que vous voudrez y inclure. Ce type de mandat est régi par la *Representation Agreement Act* (Loi sur les mandats de représentation), et ses règles sont stipulées dans l'article 7 de celle-ci. C'est pour cela qu'on l'appelle un RA d'article 7 ou RA7. Parfois, on l'appelle un *RA with standard powers* (Mandat de représentation avec pouvoirs courants).

La gestion de vos affaires financières est un domaine de décision important. C'est pour cela que, en plus des règles décrites ci-dessus, il en existe d'autres s'appliquant précisément à un Financial RA7 et à la manière dont votre représentant devra remplir ses fonctions. Cette section en décrit les points principaux.

Sommaire – Mandat de représentation pour gestion d'affaires financières courantes (Financial RA7)

<p>Quelles sont les circonstances dans lesquelles un adulte donne un RA7?</p>	<ul style="list-style-type: none">• Si vous avez des difficultés à gérer vos affaires financières et n'êtes pas en mesure de donner une procuration perpétuelle, vous pouvez néanmoins donner un Financial RA7.• Si vous désirez que votre représentant puisse prendre des décisions financières aussi bien que de soins personnels et de soins de santé pour vous, mais ne voulez rédiger qu'un seul document, vous pouvez inclure des pouvoirs pour la gestion de vos affaires financières courantes dans votre RA de soins personnels et de soins de santé.
<p>Qui peut donner un Financial RA7?</p>	<p>S'il est en possession de ses moyens, tout adulte (de 19 ans ou plus en Colombie-Britannique) peut donner un RA avec dispositions courantes. La <i>Representation Agreement Act</i> (Loi sur les mandats de représentation) stipule que, pour déterminer si quelqu'un est inapte à donner un RA7, il faut considérer tous les facteurs pertinents, notamment si :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'adulte exprime le désir qu'un représentant prenne des décisions• Il est en mesure d'exprimer ses choix et ses préférences ainsi que son approbation ou sa désapprobation de quelqu'un• il est conscient du fait qu'un RA signifie qu'un représentant prendra des décisions ou fera des choix qui le toucheront• il a une relation avec son représentant caractérisée par la confiance
<p>Que couvre un Financial RA7?</p>	<p>Voici quelques exemples de gestion financière courante :</p> <ul style="list-style-type: none">• payer des factures• recevoir et déposer à la banque des revenus et des pensions• acheter des aliments et payer l'hébergement ainsi que d'autres services pour vos soins personnels• procéder à des investissements selon la <i>Trustee Act</i> (Loi sur les fiduciaires)• ouvrir des comptes bancaires• établir un REER et y cotiser• convertir un REER en FERR ou en annuité• faire la demande des avantages sociaux auxquels vous avez droit• effectuer des remboursements sur vos prêts• payer l'assurance de votre résidence ou de votre véhicule• faire des dons de bienfaisance (dans le cadre de certaines limites)• préparer et envoyer votre déclaration de revenus• obtenir des services juridiques et donner des directives à un avocat pour entamer une procédure (sauf un divorce) ou la continuer, la régler ou la plaider <p>Les règlements de la <i>Representation Agreement Act</i> (Loi sur les mandats de représentation) en donnent une liste plus détaillée.</p>

<p>Que ne couvre pas un Financial RA7?</p>	<p>Dans le cadre d'un Financial RA7, un représentant n'est pas autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser ou renouveler des cartes de crédit ou une ligne de crédit • contracter une hypothèque sur votre maison • acheter ou vendre des biens immobiliers en votre nom • garantir un prêt • prêter ou donner vos biens personnels • révoquer ou modifier une désignation de bénéficiaire • être conseiller d'une compagnie en votre nom
<p>Comment établir un Financial RA7?</p>	<p>Voir l'information générale sur la façon d'établir un RA.</p> <p>Mise en garde : En plus des exigences générales d'un RA, dans le cas d'un Financial RA7, le représentant et les témoins doivent signer des certificats réglementaires.</p>
<p>Faut-il avoir un superviseur?</p>	<p>Vous devez désigner un superviseur, sauf si vous nommez deux représentants qui devront agir ensemble, ou si votre représentant se trouve être votre conjoint(e), une compagnie fiduciaire, une caisse populaire ou le TCP.</p>
<p>Choisir un représentant dans le cadre d'un Financial RA7</p> <p>Le choix d'un représentant peut s'avérer une décision difficile. Vous n'êtes pas obligé de donner un RA7 si cette solution n'est pas celle qui vous convient. Voici quelques considérations :</p>	
<p>Qui peut être représentant?</p>	<p>Voir l'information générale sur qui peut être représentant. Lorsque vous choisissez quelqu'un pour un Financial RA7, il est important que cette personne ait les compétences nécessaires à la gestion de vos affaires financières. Vous voudrez discuter avec elle de ce qui est nécessaire en ce domaine pour qu'elle puisse confirmer si elle se sent à l'aise avec ces responsabilités.</p>
<p>Devoirs et responsabilités</p>	<p>En plus des fonctions décrites dans l'information générale, votre représentant doit vous consulter autant que raisonnablement possible pour déterminer vos souhaits et s'y conformer autant que possible.</p>
<p>Quels sont les documents à conserver?</p>	<p>Ces documents comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la liste à jour de vos actifs et de vos passifs • les livres comptables et autres dossiers • les factures, les relevés de banque et les déclarations d'impôts nécessaires à la comptabilité de recettes et débours

<p>Ce dont il faut discuter avec votre représentant ou superviseur</p>	<p>Lorsque vous désignez un représentant et un superviseur, il est important que ces personnes comprennent et acceptent leurs rôles et leurs responsabilités.</p> <p>Si vous désignez deux représentants qui devront agir ensemble, il est également important qu'ils comprennent cela et y consentent.</p> <p>Dans ces deux cas, il convient de discuter de vos volontés avec votre représentant et votre superviseur afin que, s'ils ne peuvent vous consulter, ils soient conscients de celles-ci.</p>
<p>Autres considérations pour un Financial RA7</p>	
<p>Peut-on rémunérer un représentant ou un superviseur?</p>	<p>Les représentants et superviseurs ne peuvent être rémunérés pour leurs fonctions à moins que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Financial RA7 le stipule expressément; et • la cour autorise cette rémunération <p>Néanmoins, dans le cadre d'un Financial RA7, un représentant et un superviseur ont le droit d'être remboursés pour toute dépense raisonnable.</p>
<p>Un représentant peut-il octroyer des cadeaux, des prêts ou des dons?</p>	<p>Un représentant agissant dans le cadre d'un Financial RA7 n'est pas autorisé à faire des cadeaux sur vos biens personnels.</p> <p>Les dons à des organismes de bienfaisance enregistrés sont permis dans les circonstances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ce don s'inscrit dans la lignée de vos pratiques antérieures et de vos moyens financiers; et • la totalité des dons au cours d'une année ne dépasse pas 3 % de vos revenus imposables

E. Mandat de représentation en matière de soins personnels et de soins de santé (Personal/Health Care RA9)

Un mandat de représentation en matière de soins personnels et de soins de santé traite des décisions liées à ces soins lorsque vous ne pouvez plus les prendre par vous-même. Vous pouvez donner un RA qui couvre toutes les décisions en la matière, y compris le refus de soins destinés à prolonger la vie (Personal/Health Care RA9). Ce type de mandat est régi par la *Representation Agreement Act* (Loi sur les mandats de représentation), et ses règles sont stipulées dans l'article 9 de celle-ci. C'est pour cela qu'on l'appelle un RA d'article 9 ou RA9. Parfois, on l'appelle un RA sans pouvoirs courants. Vous pouvez également donner un RA qui se limite à vos soins personnels, de même qu'à des décisions de soins de santé importantes et secondaires (Personal/Health Care RA7). Parfois, on l'appelle un *RA with standard powers* (Mandat de représentation avec pouvoirs courants). Tout comme un Financial RA7, un Personal/Health Care RA7 s'inscrit dans des limites prévues par la loi.

En plus de ce qui est décrit dans l'information générale sur les RA, il existe des règles spécifiques sur les mandats de représentation et sur la manière dont un représentant doit remplir ses fonctions. Cette section décrit les points principaux des règles ayant trait à un Personal/Health Care RA9.

Sommaire – Mandat de représentation en matière de soins personnels et de soins de santé

<p>Qui peut donner un Personal/Health Care RA9?</p>	<p>Tout adulte (de 19 ans ou plus en Colombie-Britannique) est en mesure de donner un RA9 à moins d'être incapable de comprendre la nature et les conséquences de ce document.</p>
<p>Quelles sont les décisions de soins personnels qui peuvent être comprises dans un Personal/Health Care RA9?</p>	<p>Dans un Personal/Health Care RA9, vous pouvez donner à votre représentant le pouvoir de prendre des décisions sur ce qu'il jugera nécessaire pour vous en matière de soins personnels, ou vous pouvez préciser quelles devront être ces décisions. Voici certains des domaines de décisions à prendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vos conditions de logement (y compris vous faire placer dans un établissement de soins) • votre régime alimentaire et votre habillement • votre participation à des activités éducatives ou professionnelles • l'accès à vos données privées • les questions de contention
<p>Que ne couvre pas un Personal/Health Care RA9?</p>	<p>À moins que le Personal/Health Care RA9 ne stipule le contraire, un représentant ne peut pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prendre des mesures pour la garde temporaire et l'éducation de vos enfants mineurs ou de quelqu'un à votre charge • aller à l'encontre de vos pratiques religieuses
<p>Quels sont les types de décisions de soins de santé couverts par un Personal/Health Care RA9?</p>	<p>Les soins de santé sont constitués par tout ce qui est fait à des fins thérapeutiques, préventives, palliatives, diagnostiques, cosmétiques ou pour toute autre raison touchant à la santé. Ils comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une série ou une séquence de traitements ou de soins similaires administrés à un adulte pendant un certain temps en raison d'un problème de santé particulier, • un plan de soins secondaires pouvant durer jusqu'à un an, élaboré par des fournisseurs de soins de santé pour pallier un ou plusieurs problèmes de santé dont souffre un adulte; ce plan pourra aussi répondre à un ou plusieurs problèmes de santé dont l'adulte pourra souffrir à l'avenir en raison de son état de santé présent, et • la participation à un programme de recherche médicale approuvé par un comité d'éthique <p>Les soins de santé sont catégorisés comme étant importants ou secondaires.</p>

<p>Quelles sont des décisions à prendre en matière de soins de santé importants et secondaires?</p>	<p>Un Personal/Health Care RA9 peut aussi couvrir des décisions de soins de santé importants et secondaires. La <i>Health Care (Consent) and Care Facility (Admission) Act</i> (Loi sur les soins de santé [consentement] et établissements de soins [placement]) définit ce que sont les soins de santé importants et secondaires.</p> <p>Les soins de santé importants comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les opérations importantes et tout traitement exigeant une anesthésie générale • tout examen diagnostique ou acte d'investigation importants • la radiothérapie • la chimiothérapie intraveineuse • la dialyse rénale • la thérapie électroconvulsive • la chirurgie au laser <p>Les soins de santé secondaires comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les examens médicaux courants • les traitements de soins dentaires courants tels que plombages et extractions ne nécessitant pas une anesthésie générale, et les examens dentaires
<p>Quelles sont les décisions autres que celles des soins de santé qui peuvent être comprises dans un Personal/Health Care RA9?</p>	<p>Si vous donnez à votre représentant le pouvoir de consentir à des soins de santé ou de les refuser sans aucune autre directive, cette personne pourra consentir à ces soins ou les refuser lorsque ceux-ci sont nécessaires pour vous maintenir en vie.</p> <p>Votre représentant peut également décider d'où vous vivrez et avec qui, y compris de vous faire placer dans un établissement de soins si cela s'avère nécessaire.</p> <p>Vous pouvez aussi autoriser quelqu'un à vous contraindre ou à vous déplacer physiquement en dépit de vos objections si cela s'avère nécessaire pour vous soigner.</p>
<p>Que ne couvre pas un RA9 sans pouvoirs courants?</p>	<p>À moins que vous ne le stipuliez autrement dans votre RA9, votre représentant n'a pas le droit de donner son consentement à des thérapies ou à des traitements effractifs ou controversés</p>
<p>Faut-il avoir un superviseur?</p>	<p>Il n'est pas nécessaire d'avoir un superviseur dans le cas d'un Personal/Health Care RA9. Si vous choisissez d'en désigner un malgré tout, votre RA devra prévoir s'il sera remplacé ou non au cas où il ne serait plus en mesure d'agir.</p>
<p>Peut-on rémunérer un représentant ou un superviseur?</p>	<p>Les représentants et les superviseurs ne peuvent pas être rémunérés pour décider de vos soins personnels ou de santé. Cependant, ils pourront se faire rembourser leurs dépenses raisonnables.</p>
<p>Choisir un représentant dans le cadre d'un Personal/Health Care RA9</p> <p>Le choix d'un représentant peut s'avérer une décision difficile. Vous n'êtes pas obligé de donner un Personal/Health Care RA9 si cette solution n'est pas celle qui vous convient. Voici quelques considérations à envisager :</p>	

<p>Qui peut être un représentant dans le cadre Personal/Health Care RA9?</p>	<p>Vous pouvez désigner tout adulte (de 19 ans ou plus) en qui vous avez confiance. Cela peut être votre conjoint(e), un membre de votre famille ou un ami proche.</p> <p>Il est important de noter que vous ne pouvez pas désigner une personne qui est rémunérée pour vous fournir des services de soins personnels ou de santé. Cela veut dire notamment les employés d'un établissement dans lequel vous vivez qui offre ces services. Une exception peut être faite si le représentant de votre choix se trouve être votre conjoint(e), un de vos enfants ou un parent.</p>
<p>Quels sont les devoirs et les responsabilités d'un représentant dans le cadre d'un Personal/Health Care RA9?</p>	<p>En plus des obligations décrites ci-dessus, votre représentant doit vous consulter dans la mesure du possible pour déterminer vos désirs.</p> <p>Mise en garde : Il est important que tous vos désirs soient clairement énoncés pour éviter que votre représentant ne soit pas en mesure de les respecter, ou il pourra s'avérer nécessaire de demander conseil à un tribunal.</p>
<p>Quels sont les documents à conserver?</p>	<p>À moins que le RA ne le stipule autrement, les documents à conserver comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les copies de documents indiquant vos directives, vos volontés, vos croyances et vos valeurs • des documents indiquant tout changement de résidence ou de besoins en matière de soins personnels ou de santé et des décisions y ayant trait • la description des décisions de soins de santé ou de placement dans un établissement de soins avec date • la description et la nature des raisons des restrictions de contact avec quelqu'un • la description de toute décision de vous contraindre ou de vous déplacer physiquement en dépit de vos objections
<p>Ce dont il faut discuter avec votre représentant</p>	<p>Lorsque vous désignez un représentant et un superviseur, il est important que ces personnes comprennent et acceptent leurs rôles et leurs responsabilités.</p> <p>Si vous désignez deux représentants qui doivent agir ensemble, il est également important qu'ils comprennent cela et y consentent.</p> <p>Dans ces deux cas, il convient de discuter de vos volontés avec eux afin que, s'ils ne peuvent vous consulter, ils soient conscients de celles-ci.</p>

Autres considérations dans le cadre d'un Personal/Health Care RA9	
Directive préalable (Advanced Directive – AD) pour un Personal/Health Care RA9	Si vous désirez donner une directive préalable (AD), ou si vous l'avez déjà fait et voulez que votre médecin puisse les suivre sans avoir à obtenir le consentement de votre représentant, vous devez prévoir celle-ci dans votre Personal/Health Care RA9.
Sommaire – Mandat de représentation avec dispositions courantes en matière de soins personnels et de soins de santé (Personal/Health Care RA7)	
Quelles sont les circonstances dans lesquelles un adulte donne un Personal/Health Care RA7?	Si vous avez des difficultés à gérer vos décisions de soins personnels et de soins de santé et n'êtes pas en mesure d'établir un Personal/Health Care RA9, vous pouvez néanmoins donner un Personal/Health Care RA7. Voir le Financial RA7 pour décider si vous êtes inapte à donner un Personal/Health Care RA7.
Quelles sont les décisions de soins personnels comprises dans le cadre d'un Personal/Health Care RA7?	Les soins personnels tels que définis par la <i>Representation Agreement Act</i> (Loi sur les mandats de représentation) comprennent des choses comme : <ul style="list-style-type: none"> • votre régime alimentaire et votre habillement • vos activités sociales • vos visites avec votre famille et vos amis • le lieu où vous habitez, y compris un foyer d'accueil, un foyer de groupe ou un foyer psychiatrique
Quels sont les soins de santé compris dans le cadre d'un Personal/Health Care RA7?	Un Personal/Health Care RA7 couvre tous les soins de santé importants et secondaires. Voir les définitions ci-dessus. Il ne couvre pas ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> • le pouvoir de consentir à un placement en établissement • des thérapies ou des traitements effractifs ou controversés • le refus de traitements pour le prolongement de la vie

SCÉNARIO

Jacques est un veuf de 84 ans qui n'a que rarement des nouvelles de son seul enfant, une fille mariée qui habite dans une autre province.

Il vit dans la même maison depuis 40 ans et, au cours des dix dernières années, il s'est lié d'amitié étroite avec Aline, une voisine. Ils se connaissent bien et, au fil des ans, ont discuté des soins qu'ils espèrent recevoir s'ils deviennent incapables à prendre leurs propres décisions. Aline sait que Jacques souhaite pouvoir finir ses jours dans sa maison, même si cela veut dire qu'il faudra rémunérer quelqu'un pour prendre soin de lui à domicile.

Il y a quelque temps, Jacques et Aline ont tous les deux décidé de faire un Financial RA7 et un Personal/Health Care RA7, dans lesquels ils se sont mutuellement nommés comme représentants.

Récemment, Jacques s'est mis à perdre la mémoire. À plusieurs reprises, il s'est retrouvé enfermé à l'extérieur de chez lui et il a laissé une casserole sur la cuisinière, mettant ainsi le feu à sa maison. À la suite de cet événement, Jacques a été hospitalisé. En tant que membre le plus proche de sa famille, sa fille a été contactée par l'hôpital.

Après une évaluation, on a découvert que Jacques se trouvait aux premiers stades de la maladie d'Alzheimer. Sa fille a pris l'avion pour venir le voir et a essayé d'organiser son placement dans un établissement de soins de longue durée.

Aline sait que Jacques désire rester chez lui. En tant que représentante, elle ne peut pas vendre sa maison mais elle a l'autorisation légale de prendre les mesures financières nécessaires qui permettront à Jacques de recevoir des soins à domicile pour aussi longtemps qu'il pourra rester chez lui ou qu'il en aura les moyens. La fille de Jacques et Aline ont discuté ensemble de cette solution d'un soutien à domicile et se sont mises d'accord là-dessus.

F. Directive préalable

Depuis le 1^{er} septembre 2011, il est possible en Colombie-Britannique de préparer un document juridique appelé une directive préalable.

Une directive préalable est un document écrit qui consent à un traitement ou le refuse au cas où vous en auriez besoin un jour mais ne seriez pas en mesure de donner ce consentement ou ce refus.

Vous n'êtes pas obligé d'établir de directive préalable. C'est votre choix. C'est un des outils que vous pouvez utiliser pour planifier votre avenir. Il est interdit par la loi à tout prestataire de services de l'exiger de vous comme condition desdits services.

Il existe certaines règles sur la façon de préparer une directive préalable et de l'utiliser. Ce guide n'en présente que quelques points principaux.

Sommaire – Directive préalable	
Pourquoi établir une directive préalable?	<p>Vous voudrez peut-être établir une directive préalable pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• il n'y a personne dans votre entourage que vous voulez désigner comme représentant pour prendre des décisions de soins de santé en votre nom• vous avez des idées arrêtées sur certains traitements ou interventions médicales et vous voulez que votre directive, indiquant qu'ils vous soient appliqués ou non, soit juridiquement contraignante• vous avez un représentant, mais vous ne voulez pas que cette personne prenne certaines décisions
Qui peut donner une directive préalable?	<p>Tout adulte (de 19 ans ou plus en Colombie-Britannique) capable de comprendre la nature et les conséquences de ce document peut donner une directive préalable. Elle peut être modifiée ou annulée dans la mesure où vous êtes capables de le faire.</p>
Quelles sont les considérations à envisager pour une directive préalable?	<p>Au moment où il devient nécessaire de consentir à un traitement ou de le refuser, si vous avez donné une directive préalable et vous avez un représentant habilité à prendre des décisions de soins de santé pour vous (Personal / Health Care RA9), les médecins ou autres prestataires de soins de santé s'adresseront à lui et il pourra suivre les directives reflétant les volontés exprimées par vous lorsque vous étiez capable de le faire. Si vous ne voulez pas que votre représentant ait à prendre les décisions décrites dans la directive préalable, votre mandat de représentation devra le stipuler.</p> <p>Une directive préalable ne peut s'appliquer à des décisions comme le placement dans un établissement; elle ne vise que les soins de santé.</p>
Autres documents pour décrire vos volontés	<p>Il se peut que vous ayez mis vos volontés par écrit dans d'autres documents, comme un testament de vie. Selon la législation de la Colombie-Britannique, ces documents ne constituent pas une directive préalable puisqu'ils n'en remplissent pas les exigences, mais ils peuvent être utiles dans la mesure où ils décrivent les désirs que vous avez exprimés lorsque vous en étiez capables. Ils pourront ainsi guider la personne qui a l'autorisation légale de prendre des décisions de soins de santé pour vous si cela est requis par la situation.</p>

<p>Comment établir une directive préalable?</p>	<p>Pour qu'une directive préalable soit juridiquement contraignante en Colombie-Britannique, elle doit être établie selon des exigences prévues par la loi. Elle doit être signée, et cela devant deux témoins. Il ne faut qu'un témoin si celui-ci est un avocat ou un notaire de la Colombie-Britannique. Certaines personnes ne peuvent remplir la qualité de témoin, notamment celles qui ont moins de 19 ans et celles qui sont rémunérées pour vous fournir des services de soins personnels, de santé ou financiers.</p> <p>Avant d'établir une directive préalable, vous voudrez peut-être vous renseigner un peu plus sur la question et trouver des conseils juridiques. Le <i>Ministry of Health</i> (ministère de la Santé) a préparé des ressources sur la planification préalable des soins et sur la façon dont une directive préalable peut s'inscrire dans le cadre de futures décisions en matière de vos soins de santé. Au moment de la rédaction de ce guide, il n'existe pas de libellé type de directive préalable. Néanmoins, l'<i>Advance Care Planning Guide</i> (Guide de planification préalable des soins) du <i>Ministry of Health</i> (ministère de la Santé) propose un formulaire qui pourra convenir ou non à votre situation. Consultez la section « Liens utiles » à la fin de ce guide.</p> <p>Mise en garde : S'il ne répond pas aux exigences prévues par la loi, le document ne sera pas juridiquement contraignant. Néanmoins, il sera respecté comme indiquant les volontés que vous avez exprimées lorsque vous en étiez capable, et la personne ayant l'autorisation légale de prendre vos décisions de soins de santé suivra vos directives.</p>
---	--

G. Désignation d'un curateur

Lorsqu'un tribunal juge qu'un adulte est inapte à gérer ses affaires ou sa personne, il pourra désigner quelqu'un pour devenir curateur de ses biens et être responsable de la gestion de ses affaires financières. Au besoin, celui-ci pourra aussi être désigné comme curateur à la personne pour prendre les décisions de ses soins personnels et de ses soins santé.

Un curateur a des pouvoirs de décision très larges. Dans certains ressorts territoriaux, on appelle un curateur (*committee*) un tuteur (*guardian*) et c'est ce terme qu'emploient certaines des lois de la Colombie-Britannique.

Le TCP a préparé le *Private Committee Handbook* (Manuel du curateur privé) et plusieurs fiches d'information pour mieux expliquer le rôle d'un curateur. On trouvera ces ressources sur le site Web du TCP (www.trustee.bc.ca) dans la section [Reports and Publications](#) (Rapports et publications).

Vous n'êtes pas obligé de désigner un curateur. C'est votre choix. C'est un des outils que vous pouvez utiliser pour planifier votre avenir.

Cette section explique comment vous pouvez avoir votre mot à dire sur qui sera choisi s'il est nécessaire de désigner un curateur.

Sommaire – Désignation d'un curateur

<p>Comment choisit-on un curateur?</p>	<p>Si cela s'avère nécessaire pour vous, une personne peut déposer une requête devant un tribunal vous déclarant inapte et demandant à être désignée comme votre curateur.</p> <p>Le demandeur est généralement un membre de la famille. Il lui faudra démontrer qu'il accepte les responsabilités de ce rôle, et qu'il a les compétences requises pour les remplir. Parfois, c'est une compagnie fiduciaire ou le TCP qui seront désignés.</p>
<p>Qu'est-ce qu'une désignation?</p>	<p>Une désignation est un document juridique dans lequel un adulte en possession de ses moyens désigne une ou plusieurs personnes qui seront nommées par un tribunal comme ses curateurs si le besoin s'en fait sentir par la suite. Une désignation doit être signée devant témoins tout comme un testament.</p>
<p>Pourquoi procéder à une désignation?</p>	<p>Le tribunal devra respecter votre désignation sauf s'il existe une bonne raison de ne pas le faire. Voici quelques raisons de désigner un curateur :</p> <ul style="list-style-type: none">• il existe une possibilité de conflit entre des membres de la famille entraînant la nécessité de désigner un curateur• vous considérer qu'un des membres de votre famille ou un ami est celui qui vous représentera le mieux• vous ne voulez pas donner de procuration ou de mandat de représentation et préférez que, si cela devient nécessaire, votre substitut soit désigné par un tribunal et soit tenu de rendre régulièrement des comptes à celui-ci ou au TCP
<p>Qui peut procéder à une désignation?</p>	<p>Toute adulte en possession de ses moyens peut procéder à une désignation. Tout comme un testament ou tout autre outil de planification, une désignation peut être modifiée ou révoquée par vous tant que vous êtes en possession de vos moyens.</p>
<p>Où convient-il de conserver un document de désignation?</p>	<p>Une personne désignée n'est pas obligée d'accepter ce rôle, aussi voudrez-vous en discuter avec elle avant de faire la désigner à l'avance. Vous voudrez aussi lui indiquer l'endroit où le document de désignation et d'autres documents importants seront conservés.</p> <p>Vous voudrez également peut-être prévenir le TCP du fait que vous avez désigné un curateur. Cependant, le TCP ne conserve pas les documents originaux.</p>

H. Autres considérations en matière de planification personnelle

Réexaminer vos documents

Tout comme avec votre testament, il est important de réexaminer vos documents lorsque votre situation change ou lorsque la législation est modifiée, comme elle l'a été en 2011. Il existe plusieurs raisons pour mettre à jour vos documents. Parmi celles-ci :

- la personne que vous avez désignée pour prendre vos décisions n'est plus disponible ou en mesure de le faire
- il se peut qu'une autre personne soit plus proche de vous et connaisse mieux vos désirs actuels
- vos relations peuvent avoir changé
- il se peut que quelqu'un d'autre dans votre vie ait davantage de temps ou de meilleures compétences pour gérer vos affaires financières
- vos directives ont changé ou ne sont plus à jour

Faire un testament

Lorsque vous établissez un ou plusieurs documents de planification personnelle, vous devriez envisager de faire un testament ou de mettre celui-ci à jour en même temps.

Prévenir les autres

Il est important que vos documents de planification personnelle soient accessibles si cela devient nécessaire. Vous voudrez peut-être également discuter de votre planification personnelle et de vos volontés en matière de soins de santé avec votre médecin et d'autres parties impliquées. Vous pouvez conserver dans votre portefeuille une carte indiquant les documents qui ont été établis, le lieu où ils sont conservés et la personne que vous avez désignée pour prendre des décisions. Vous pouvez également les enregistrer avec *Nidus Personal Planning Resource Centre and Registry* (voir la section des liens utiles à la fin de ce guide)

Documents d'autres ressorts territoriaux

Si vous avez rédigé un document de planification personnelle dans un autre ressort territorial et ne voulez pas en refaire un nouveau, ou êtes inapte à le faire, vous ou la personne désignée par vous devrez demander un conseil juridique pour déterminer si ce document est reconnu en Colombie-Britannique et, dans le cas contraire, quelles sont les mesures à prendre. Par exemple, de nombreux documents établis au Canada et aux États-Unis ainsi que dans certains pays pourront être reconnus et traités comme procurations perpétuelles ou comme un Personal/Health Care RA9 si certaines mesures sont prises et certaines exigences remplies.

Liens utiles

Ministère du Procureur général -
[https://www2.gov.bc.ca/gov/content/health/managing-your-health/
incapacity-planning](https://www2.gov.bc.ca/gov/content/health/managing-your-health/incapacity-planning)

Ministère de la Santé -
[https://www2.gov.bc.ca/gov/content/family-social-supports/seniors/
health-safety/advance-care-planning](https://www2.gov.bc.ca/gov/content/family-social-supports/seniors/health-safety/advance-care-planning)

Nidus Personal Planning Resource Centre and Registry - <http://www.nidus.ca>

Consultez le site Web du TCP pour des mises à jour de ce document et d'autres liens pertinents - www.trustee.bc.ca

Communiquez avec le *Public Guardian and Trustee* (Tuteur et curateur public)

Services d'évaluations et d'enquêtes (AIS)

☎ Numéro sans frais	1.877.511.4111
☎ Appel local	604.660.4507
📠 Numéro sans frais	1.855.660.9479
📠 Appel local	604.660.9479
@ Courriel	AIS-PDS@trustee.bc.ca

Heures d'ouverture des AIS : de 8 h 30 à 16 h 30

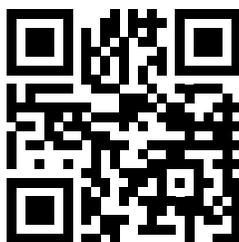
Appels sans frais :

Vous pouvez appeler sans frais en passant par Service BC.

Après avoir composé le numéro pour votre région (voir ci-dessous), demandez à être transféré au bureau du *Public Guardian and Trustee* (Tuteur et curateur public).

☎ Vancouver	604.660.2421
☎ Victoria	250.387.6121
☎ Autres régions de la C.-B.	1.800.663.7867

www.trustee.bc.ca



Remarque importante : Le Tuteur et curateur public vous offre ces renseignements pour vous familiariser avec certains des documents juridiques que vous pourrez utiliser si vous vous retrouvez un jour en situation de ne plus pouvoir prendre des décisions par vous-même. Ce guide parle des exigences prévues par la législation, mais ne donne pas de conseils juridiques. Il traite d'information générale et ne peut être substitué à une consultation juridique professionnelle. Si vous avez besoin de conseils juridiques sur ces lois ou pour rédiger ces documents, veuillez consulter un notaire ou un avocat dans votre localité.